

FORMALITÉS D'EMBAUCHE ET PIÈCES À FOURNIR

LE CONTRAT

Le contrat type d'apprentissage est téléchargeable sur le site web : <http://vosdroits.service-public.fr>

La déclaration unique d'embauche (DUE) permet d'effectuer en une seule fois l'ensemble des formalités suivantes :

- la déclaration préalable à l'embauche pour tout employeur qui envisage de recruter un salarié,
- la déclaration de première embauche dans un établissement,
- la demande d'immatriculation du salarié au régime général de la sécurité sociale ou de la Mutuelle Sociale Agricole (MSA),
- la demande d'affiliation au régime d'assurance,
- la demande d'adhésion au service de santé au travail,
- la déclaration d'embauche du salarié auprès du service de santé au travail en vue de la visite médicale obligatoire,
- la liste des salariés pour le pré-établissement de la déclaration annuelle de données sociales (DADS),
- la déclaration en vue de la formation d'apprentis prévue à l'article L 6223-1 du Code du Travail.

La DUE est à adresser soit à l'URSSAF soit à la MSA avant la prise de fonction de l'apprentie et au plus tard dans les 8 jours suivant la prise de fonction. L'absence de DUE constitue une infraction de travail dissimulé et est à ce titre passible de sanctions pénales sur décision de la Direction du Travail.

PIÈCES À FOURNIR PAR LE JEUNE À LA SIGNATURE DU CONTRAT :

- une copie de la pièce d'identité ou de la page du livret de famille le concernant,
- 3 photos d'identité,
- un certificat de radiation du dernier établissement fréquenté,
- une copie des diplômes,
- le numéro de sécurité sociale,
- signature obligatoire d'un représentant légal si le jeune est mineur.

PIÈCES À FOURNIR PAR L'EMPLOYEUR À LA SIGNATURE DU CONTRAT :

- titres et diplômes du maître d'apprentissage, ainsi que les justifications de son expérience professionnelle en rapport avec le diplôme visé par l'apprenti (e),
- l'avis de la tutelle pédagogique lorsque le maître d'apprentissage n'a pas les titres ou diplômes requis,
- 1 certificat médical d'aptitude professionnelle pour l'apprenti(e)
- 1 relevé d'identité bancaire
- 31 € (suivi administratif), sauf en agriculture et en industries agro alimentaires.

